

BELLEVILLE-SUR-LOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME



4.4 - PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1/2 500

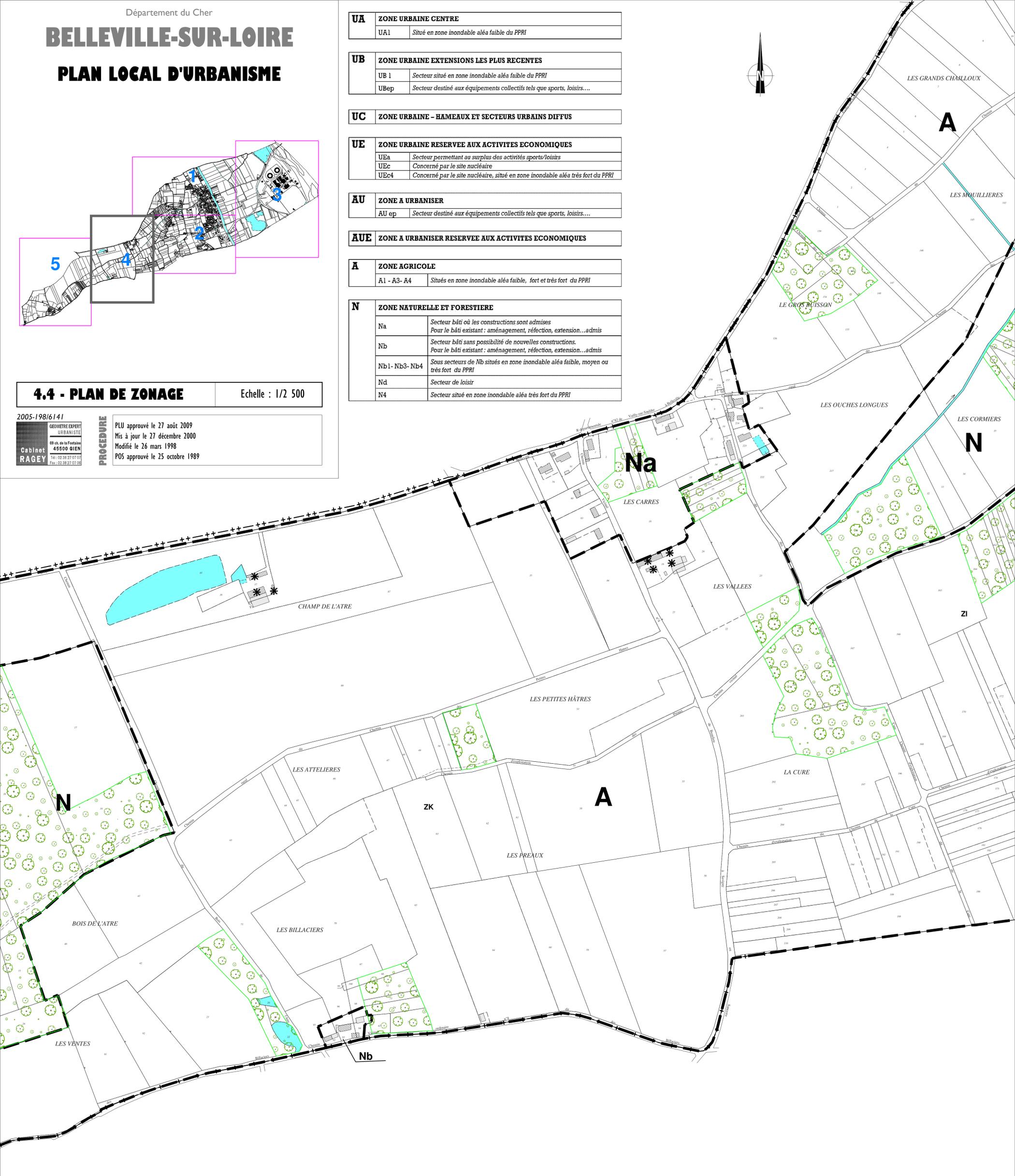
2005-198/6141

GÉOMETRE EXPERT
URBANISTE
69 ch. de la Fontaine
45500 OIEN
Cabinet
RAGEY
Tél : 02 38 27 07 07
Fax : 02 38 27 07 08

PROCEDURE

PLU approuvé le 27 août 2009
Mis à jour le 27 décembre 2000
Modifié le 26 mars 1998
POS approuvé le 25 octobre 1989

UA	ZONE URBAINE CENTRE
UA1	Situé en zone inondable aléa faible du PPRI
UB	ZONE URBAINE EXTENSIONS LES PLUS RECENTES
UB 1	Secteur situé en zone inondable aléa faible du PPRI
UBep	Secteur destiné aux équipements collectifs tels que sports, loisirs....
UC	ZONE URBAINE - HAMEAUX ET SECTEURS URBAINS DIFFUS
UE	ZONE URBAINE RESERVEE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES
UEa	Secteur permettant au surplus des activités sports/loisirs
UEc	Concerné par le site nucléaire
UEc4	Concerné par le site nucléaire, situé en zone inondable aléa très fort du PPRI
AU	ZONE A URBANISER
AU ep	Secteur destiné aux équipements collectifs tels que sports, loisirs....
AUE	ZONE A URBANISER RESERVEE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES
A	ZONE AGRICOLE
A1 - A3- A4	Situés en zone inondable aléa faible, fort et très fort du PPRI
N	ZONE NATURELLE ET FORESTIERE
Na	Secteur bâti où les constructions sont admises Pour le bâti existant : aménagement, réfection, extension...admis
Nb	Secteur bâti sans possibilité de nouvelles constructions. Pour le bâti existant : aménagement, réfection, extension...admis
Nb1- Nb3- Nb4	Sous secteurs de Nb situés en zone inondable aléa faible, moyen ou très fort du PPRI
Nd	Secteur de loisir
N4	Secteur situé en zone inondable aléa très fort du PPRI



LEGENDE

--- Limite de zone



Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination



Elément paysage (art L.123.1.7) : boisement